

Vu l'importance du sujet, tous les honorables membres du Sénat, appartenant ou non à votre comité, ont été invités à nos séances et à participer à nos délibérations, à interroger ou contre-interroger les témoins, bien que le droit de voter soit réservé aux membres de votre comité. Un grand nombre de sénateurs se sont rendus à cette invitation et ont ainsi pris part aux délibérations.

Votre comité a tenu six séances et a entendu les témoins suivants:

L'honorable D. C. Abbott, C.P., M.P., ministre intérimaire des Finances,

M. Graham F. Towers, C.M.G., gouverneur de la Banque du Canada et Président de la Commission de contrôle du change étranger.

L'audition de ces témoins et la discussion à laquelle les témoignages ont donné lieu ont révélé la nécessité de modifier ledit Bill 195 en plusieurs de ses dispositions importantes, et ont aussi révélé la nécessité de maintenir un système modifié de contrôle du change étranger durant une période limitée.

Pour ces raisons, votre comité est d'avis que, avec les renseignements maintenant à sa disposition, le Sénat procède à la deuxième lecture dudit Bill 195, avec l'entente que le Bill lui-même soit ensuite référé à votre comité permanent pour y être modifié dans celles de ses dispositions que votre comité pourra juger à propos de modifier.

Le tout respectueusement soumis.

ELIE BEAUREGARD,  
*Président.*

*Ordonné:* Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Copie de règlements s'étendant au 31 décembre 1946, période de temps au cours de laquelle certains colons peuvent solliciter des réductions de dettes, sous l'empire de la Loi du rétablissement des soldats. (Arrêté en conseil C.P. 166-3368, daté le 8 août 1946).

Rapport des Délégués canadiens à la vingt et unième Assemblée de la Ligue des Nations, tenue à Genève du 8 au 18 avril 1946. (Recueil de conférences, 1946, No 2).

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion en deuxième lecture du Bill (195), intitulé: "Loi sur le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères et sur celui des opérations concernant les devises étrangères ou les non-résidents".

Après plus ample débat,

L'honorable sénateur Roebuck, appuyé par l'honorable sénateur Hushion, propose en amendement—

Que ce bill ne soit pas maintenant lu la deuxième fois, mais que l'étude en soit remise à la prochaine session du Parlement, et que, d'ici là, le Parlement consente au gouverneur en conseil l'autorisation de continuer les pouvoirs, contrôle et règlements de l'Office du contrôle de l'Echange étranger.

Après débat—

Comme il est six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.